



Institut d'Enseignement Spécialisé
« Les Colibris Primaire » Kain A.S.B.L.
Rue du Crampon, 43 - 7500 TOURNAI
Tél. / Fax : 069/21.10.19
Email : colibris.tournai@sec.cfwb.be
Site : www.petitscolibris.be

Tournai, le 28 août 2023

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Je suis heureuse de prendre contact avec vous après des vacances qui auront été, je l'espère, bénéfiques pour tous.

Vous trouverez ci-dessous quelques points pratiques habituels :

1° Le service de **transport scolaire est gratuit.**



- **Si votre enfant est déjà inscrit** sur un circuit de bus, sa prise en charge est reconduite automatiquement dès la rentrée ! Les premiers jours, comme chaque année, soyez patients car des imprévus peuvent surgir et des retards se produire.
- **Si votre enfant n'est pas inscrit mais que vous souhaitez bénéficier du bus scolaire**, vous devez en faire la demande à l'école qui introduira la demande auprès du ministère des transports (si conditions d'octroi remplies : type et composition de ménage reçue).
Dès réception de l'accord, l'école prendra contact directement avec les parents.

Si votre enfant prend habituellement le bus scolaire et si pour un motif quelconque vous décidez de venir le rechercher à l'école, **il faut obligatoirement que ce soit clairement signalé au journal de classe** ; dans le cas contraire, l'enfant sera automatiquement mis sur le bus. D'autre part, si vous déléguez une autre personne de votre famille ou de votre entourage pour venir rechercher votre enfant à l'école, **il faut que nous soyons au courant de l'identité de cette personne** également par l'intermédiaire du journal de classe.

2° Les **REPAS de MIDI** à l'école :



Ils seront servis dès le **lundi 4 septembre**. Pour cette année scolaire, **les repas chauds sont servis gratuitement**. Les élèves qui le souhaitent peuvent toujours emporter leur pique-nique. Attention, **il ne sera plus possible de prendre de la soupe**, même pour les enfants qui mangent des tartines.

Les menus seront affichés à la porte du réfectoire ainsi que sur le site internet de l'école. Vous recevrez le menu chaque mois, merci d'y entourer les jours où votre enfant mangera.

3° Si possible, **mentionnez le nom de votre enfant sur ses effets personnels** (vêtements, cartable, trousse, boîte à tartines, etc...). Chaque année il se perd des quantités d'objets sans que l'on sache à qui cela appartient.

4° Votre enfant aura un **Journal de Classe**, regardez-le tous les jours et signez-le à la demande du titulaire. Toutes les informations utiles y seront notées ou courriers glissés. De même, vous pourrez y noter des messages à l'intention du titulaire.

5° Pour le cours d'Education Physique, une tenue à cet effet est OBLIGATOIRE.



Prévoyez un short/ pantalon de sport ainsi qu'un t-shirt bleu foncé et une paire de chaussures de gymnastique. Il n'est pas permis aux enfants d'entrer dans la salle de gymnastique avec des chaussures souillées. Le sac de gymnastique restera en classe et sera repris par votre enfant régulièrement pour laver les vêtements. Le nom de votre enfant sera noté sur ses affaires.

6° Sur base de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23/11/1998 relatif à la fréquentation scolaire, toutes les absences doivent être justifiées par un

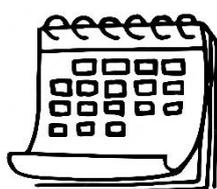


certificat médical (si plus de deux jours) ou un mot écrit des parents, et ce dès le premier jour de l'absence. Le non-respect de ce point pourrait entraîner des ennuis au niveau de l'inspection scolaire tant pour vous que pour l'école. En effet, une circulaire ministérielle nous oblige à dénoncer votre enfant à 9 demi-jours d'absences injustifiées **auprès du service de contrôle de l'obligation scolaire** ! N'oubliez pas d'avertir le ou la responsable du car dans le cas d'une absence prolongée.

7° Dates des réunions de parents :

- le jeudi 19/10/23 (prise de contact) ; - le jeudi 21/12/23 (fin 1^{er} trimestre) ;
- le jeudi 25/04/24 (fin 2^{ème} trimestre) ; - le jeudi 4/07/24 (fin 3^{ème} trimestre).

8° Autres dates à retenir :



Dimanche 24/09/23 : Marche des P'tits Colibris

Jeudi 12/10/23 : Photos scolaires

Lundi 27 et mardi 28/11/23 : Formation des enseignants, école fermée

Jeudi 21/12/23 : Marché de Noël

Lundi 8 et mardi 9/01/24 : Formation des enseignants, école fermée

Samedi 01/06/23 : Fête de l'école

9° Vous trouverez, à la fin de ce courrier le calendrier des congés et des jours de formations pour l'année scolaire 2023-2024.

10° Veuillez nous faire parvenir dès la rentrée de septembre deux vignettes de mutuelle au nom de l'enfant ou la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) (élèves domiciliés en France) couvrant la période du 28/08/2023 au 05/07/2024.

11° Vous avez signé à l'inscription scolaire pour approbation le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école. Il est toujours d'application.



12° Si, pour un motif exceptionnel, vous deviez venir récupérer ou déposer votre enfant sur le temps de midi, cela pourra se faire uniquement à 12h30 ou après 13h30.

Rappel : pour des renseignements complémentaires téléphonez à l'école (069/21.10.19) de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes sincères salutations.

Mme Iris Nivarlet
Directrice